

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE

CHÉNIÈRES



AMÉNAGER ET SECURISER L'ENTREE DU VILLAGE

Maitrise d'ouvrage

Commune de Chénières
Francis BAUDY - maire

Maitrise d'œuvre

Alain CASARI
Thierry MERCIER - architecte associé
Architectes DPLG

Chronologie

Etudes préalables CAUE: novembre 1996
Choix du M. d'Œuvre : mai 2003
APS - APD : septembre 2003 - mai 2004
Début des travaux : septembre 2004
Fin des travaux : août 2005

Nature des travaux

Aménagement urbain

Programme

Requalification et mise en sécurité de la traversée

Principaux matériaux

Enrobé noir sur l'ensemble de la traverse
Pavé granit ton gris passages protégés et place
Pavé béton ton clair entrées habitations, îlots centraux

Végétation

Arbres type érable pourpre, pommier fleurs,
cerisier fleurs, acacia casque rouge
Couvre sol type Ionicera, rosier, genêt lydia,
spirée, lavande
Abustes type hibiscus, syringa, weigelia

Coût de l'opération

Aménagement 418 035 € HT

Surface

3281 m² (hors chaussée)

Estimation du prix au m²

127,41 €/m² HT

Suite à la réalisation d'un lotissement donnant directement sur la route départementale qui traverse le village, le problème de sécurité routière est devenue préoccupant. La décision de réaliser un aménagement de cette voie fut prise à la suite d'une étude de faisabilité mettant en avant une amélioration de la sécurité.

Le choix de réaliser un aménagement de la voie pour réduire la vitesse des automobilistes fut rapidement pris. Il a été proposé un projet qualitatif susceptible d'avoir un impact visuel pour une entrée de village. Le projet intègre des travaux de voirie, de traitement de réseaux et un aménagement paysager.

L'un des objectifs est de marquer l'entrée du village pour créer une différence entre la route départementale et la rue traversant la commune bordée d'habitations. Le but est d'inciter l'automobiliste à prendre conscience qu'il traverse un village et qu'il conserve une vitesse adaptée.



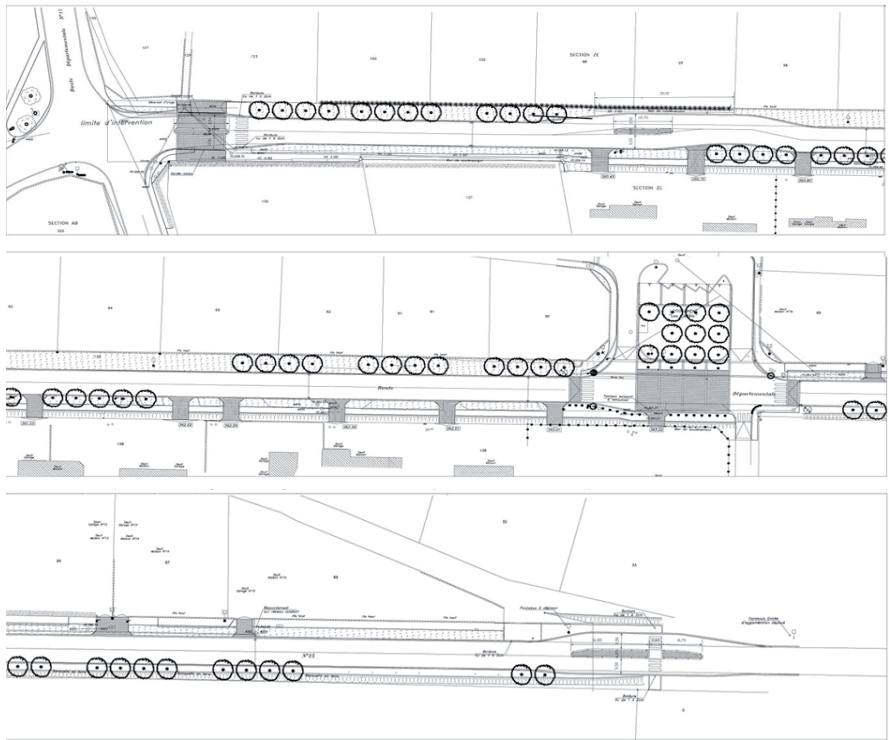


LES GRANDES LIGNES DU PROJET

L'aménagement présente différents rythmes de progression qui permettent de distinguer : l'accès aux habitations, la position des passages piétons, l'implantation d'une bande plantée et le traitement d'une place, qui annonce un arrêt de bus.

Un déhanchement de la voie de circulation accentué par un îlot central, qui permet de la réduire la vitesse, est créé en début d'aménagement.

Le piéton est sécurisé par un élargissement ponctuel des trottoirs dans les zones les plus fréquentées. L'objectif est d'aménager un cadre de vie agréable et harmonieux pour mettre en valeur certains éléments urbains existants significatifs grâce aux différents traitement de la chaussée et de la voirie, aux luminaires et plantations mis en place.



RÉALISATION ET CONSTAT

L'aménagement a permis de créer une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h au niveau de la place pour marquer une différence significative entre la route départementale et la rue traversante de la commune.

Cet aménagement répond à certains besoins des usagers : stationnement, largeur des trottoirs, zone plantée séparant les habitations des trottoirs et identifie ainsi l'entrée du village perçue comme un lieu habité.

